

# RAPPORT D'ACTIVITE **2022**

MEDICINE  
HEALTH  
TREATMENT  
DOCTOR  
SURVEY  
RECIPE

MEDICINE

AGENCE  
**eSanté**  
LUXEMBOURG

Agence nationale  
des informations partagées  
dans le domaine de la santé



# TABLE DES MATIERES

<b>1. EXECUTIVE SUMMARY .....</b>	<b>6</b>
<b>2. LES MESSAGES .....</b>	<b>8</b>
2.1. LE MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE GÉRANCE.....	8
2.2. LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE .....	10
<b>3. L'AGENCE ESANTÉ .....</b>	<b>13</b>
3.1. LA GOUVERNANCE DE L'AGENCE .....	13
3.1.1. Le Conseil de Gérance .....	13
3.1.2. L'Assemblée Générale.....	14
3.2. LE CONTEXTE LÉGAL ET NORMATIF.....	14
3.2.1. La législation nationale .....	14
3.2.2. Les normes internationales .....	14
3.3. LES MISSIONS LÉGALES DE L'AGENCE.....	16
3.4. LES RESSOURCES HUMAINES.....	16
3.4.1. L'organigramme de l'Agence .....	16
3.4.2. La direction de l'Agence .....	17
3.4.3. L'évolution de l'effectif de l'Agence .....	17
3.4.4. Les collaborateurs de l'Agence.....	18
<b>4. LES OBJECTIFS ATTEINTS EN 2022.....</b>	<b>20</b>
4.1. LES OBJECTIFS ATTEINTS PAR RAPPORT AUX ASSURÉS AFFILIÉS .....	20
4.1.1. Mise en production de nouveaux eServices et continuité des eServices existants.....	20
4.2. LES OBJECTIFS ATTEINTS PAR RAPPORT AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ.....	22
4.2.1. Mise en production de nouveaux eServices et continuité des eServices existants.....	22
4.2.2. Etapes futures.....	27
4.2.3. Activités au niveau européen .....	28
<b>5. LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2022.....</b>	<b>31</b>
5.1. LE COMPTE PROFITS ET PERTES.....	32
5.2. L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2022.....	32
5.3. LES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 2022.....	33
5.4. LE RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ.....	38
<b>6. 6.6. LES ACTIONS DE COMMUNICATION EN 2022 .....</b>	<b>41</b>

## GLOSSAIRE

---

**AMMD** : Association des Médecins et Médecins-Dentistes

**CCSS** : Centre Commun de la Sécurité Sociale

**CMG** : Cercle des Médecins Généralistes

**CNPD** : Commission Nationale pour la Protection des Données

**CNS** : Caisse Nationale de Santé

**COM** : Contrat d'Objectifs et de Moyens

**COPAS** : Fédération des organismes prestataires d'aides et de soins a.s.b.l.

**CSS** : Code de la Sécurité Sociale

**DPO** : Data Protection Officer

**DSP** : Dossier de Soins Partagé

**ECDF** : Plateforme électronique de collecte de données financières

**ETP** : Equivalent Temps Plein

**FHL** : Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois

**FLLAM** : Fédération Luxembourgeoise des Laboratoires d'Analyses Médicales

**G.I.E** : Groupement d'Intérêt Economique

**HIMSS** : Healthcare Information and Management Systems Society

**HPD** : Healthcare Provider Directory

**IHE** : Integrating the Healthcare Enterprise

**IT** : Information Technology

**JIRA** : Système de suivi de bugs, système de gestion des incidents

**LIST** : Luxembourg Institute of Science and Technology

**PIA** : Privacy Impact Assessment

**RCP** : Réunion de Concertation Pluridisciplinaire

**RGD** : Règlement Grand-Ducal

**RSSI** : Responsable de Sécurité des Systèmes d'Information de Santé

**SDSI** : Schéma Directeur des Systèmes d'Information de Santé

**SMSI** : Système de Management de la Sécurité de l'Information

**TIC** : Technologie de l'Information et de la Communication





Executive summary

## 1. EXECUTIVE SUMMARY

Avant de passer en revue les divers résultats atteints par le G.I.E. Agence eSanté Luxembourg, ci-après "l'Agence", durant l'année 2022 à l'égard de tous les utilisateurs des e-services de la plateforme eSanté, il y a lieu d'emblée de signaler que les répercussions des suites de la crise COVID-19, ainsi que la guerre en Ukraine, qui ont impacté aussi bien les économies mondiales que nationales, ont bien évidemment eu des répercussions sur les activités de l'Agence au cours de l'exercice écoulé.

L'année 2022 a ainsi été marquée par plusieurs événements importants, dont en voici ci-dessous, un petit récapitulatif.

Le déploiement du CVE (Carnet de Vaccination Electronique), qui a débuté en 2021 auprès d'une trentaine de médecins généralistes et spécialistes volontaires, s'est poursuivi au courant de l'année 2022 au travers d'une généralisation accélérée et ce, moyennant notamment l'introduction des professionnels de santé issus du milieu hospitalier dans le dispositif.

L'élaboration du cahier des charges pour le renouvellement du réseau HealthNet intervenu en 2021 a également abouti en 2022, à l'adjudication du marché lié à l'implémentation et à l'exploitation du nouveau réseau HealthNet. Cet appel d'offres lancé en fin d'année 2021 sous forme d'un dialogue compétitif, alors que cette procédure d'adjudication s'était révélée être la mieux adaptée pour conclure ce type de marché, eu égard à sa spécificité très technique, a abouti en 2022 à l'adjudication dudit marché à un prestataire renommé de la place.

Dans le même ordre d'idée se sont ajoutés en 2022, les travaux relatifs à l'élaboration d'un cahier des charges pour la mise en place d'un SOC (Security Operations Center) pour l'ensemble des acteurs de l'écosystème santé au Luxembourg. La mise en adjudication dudit marché devra intervenir courant 2023 avec une mise en production, également en 2023, de ladite plateforme, voire au plus tard début 2024.

Sur demande des responsables de la Direction de la Santé, une adaptation de la solution développée à l'époque pour les CCC (Centre Consultation Covid-19), a été entreprise en 2022, afin de répondre au nouveau besoin généré par l'arrivée dans le pays, des réfugiés de la guerre d'Ukraine. Cette solution, dénommée "WÉLLKOMM", a été mise à disposition des divers centres d'accueil médicaux pour réfugiés, afin de permettre un suivi médical de ces derniers.

En prolongement de ce qui avait déjà été fait en 2021 pour un premier industriel de la place, et dans un souci de respecter un traitement égalitaire entre industriels concurrents, les activités en 2022 de l'Agence ont également été impactées par les travaux que cette dernière a dû initier dans le cadre de la mise en œuvre d'un second service de support "eAdmin" formé par un consortium d'industriels. Ainsi, à côté de l'assistance à ouvrage délivrée en 2021 au premier industriel, afin de permettre à ce dernier d'exploiter son service de connexion "eAdmin" ainsi que son App mobile pour patients, au même titre que l'App mobile de la CNS, la mise en œuvre du second service de support "eAdmin" a nécessité une assistance à ouvrage identique de la part de l'Agence.

Ce nouveau service concurrent effectuera, au même titre que le premier, la dématérialisation des mémoires d'honoraires à destination de la CNS à partir des applications métiers des professionnels de santé, en prévision de l'introduction du paiement immédiat direct (PID) à partir de la mi-2023, autrement dit du tiers-payant pour tous les assurés affiliés.

La fin de l'année 2022 a été également marquée par la signature enfin du COM IV (Contrat d'objectifs et de moyens) de l'Agence couvrant la période 2022 à 2024, lui permettant de financer ses activités et missions sur cette même période. A noter que ce nouveau COM a été élaboré sur base de fiches de projets, et ce pour chaque nouveau projet à réaliser ainsi que pour tous les autres eServices déjà en production.

De même, en absence des conclusions de la stratégie nationale eHealth, la validation du SDSI version 3 par le Conseil de gérance de l'Agence n'est pas intervenue. L'équipe opérationnelle de l'Agence a néanmoins mis tout en œuvre pour suivre et réaliser les chantiers identifiés dans ce SDSI provisoire.

Finalement, il y a lieu de mentionner la célébration du dixième anniversaire d'existence de l'Agence qui s'est déroulée en date du 9 juin 2022 en présence du Ministre de la Sécurité sociale, M. Claude Haagen, ainsi que de nombreux invités issus du milieu politique, économique, social et de la santé. Ces festivités se sont déroulées dans le bâtiment hébergeant les nouveaux locaux de l'Agence à Luxembourg-Gasperich.

Tous les événements majeurs impactant l'Agence en 2022 étant mis à la lumière du jour, il y a lieu de passer maintenant en revue les nombreux objectifs atteints par l'Agence par rapport aux divers utilisateurs de la plateforme eSanté, qu'ils soient patients ou professionnels de santé.

## 2. LES MESSAGES

### 2.1. LE MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE GÉRANCE



En 2022, l'Agence eSanté (AeS) a fêté ses 10 ans. C'était l'année du bilan, mais également celle d'une remise en question profonde.

La mission de l'Agence est complexe et ses moyens sont limités en comparaison avec les pays voisins. Elle se doit trouver cette fameuse recette miracle qui décloisonne, protège, exige, sécurise, simplifie et fait adhérer. Elle doit assurer l'interopérabilité dans un environnement informatique composé d'une multitude de systèmes informatiques différents. Elle doit favoriser l'échange de données de santé sous forme structurée, alors que peu de standards et de normes ont été mis en place par les parties prenantes. A ceci s'ajoute qu'il n'existe actuellement pas d'obligation légale pour pousser les professionnels de santé vers la transmission, l'échange et le partage électronique des données de santé.

En dépit de 10 ans de travail intense d'une Agence dynamique, dotée d'une équipe soudée et à forte expertise, le bilan reste plus ou moins mitigé, et bien que les chiffres en lien avec le DSP soient prometteurs, il faut bien reconnaître qu'à l'heure actuelle, le DSP n'a pas encore su s'imposer comme outil de travail à forte valeur ajoutée auprès des prestataires de soins de santé.

Par sa mission légale principale de faciliter le partage et l'échange de données de santé du patient entre les professionnels de santé impliqués dans le parcours de santé du patient, l'Agence est appelée à occuper un rôle central dans la digitalisation de la santé au Luxembourg. Plus que jamais, il lui appartiendra d'orienter son positionnement, sa gouvernance et sa stratégie par rapport aux orientations des autorités publiques, et de contribuer ainsi aux besoins d'un engagement collectif de tous les acteurs de la santé.

1. D'une part, elle doit prendre en compte les avancements de plusieurs chantiers initiés par les autorités publiques en 2021 et poursuivis en 2022 :

- Ainsi, une « Task Force » issue du « Gesundheitsdësch » a finalisé les travaux préparatoires pour présenter au Gouvernement une feuille de route basée sur une vision « one patient, one record », portant sur la mise en place d'un système informatique unique pour le secteur hospitalier et extrahospitalier, ainsi que sur une gouvernance de la santé numérique centralisée au niveau stratégique et opérationnel. L'enjeu est de taille. La digitalisation du secteur de la santé n'est pas une fin en soi, mais doit permettre en premier lieu de mettre en place des parcours de patients intégrés et de haute qualité, assurant ainsi la sécurité du patient et une efficacité maximale de la prise en charge. Il faut donc disposer de données structurées cohérentes sur les patients facilement récupérables comme support à la prise de décision clinique, pour faire participer les patients et pour créer le support indispensable à l'amélioration de la qualité et la sécurité de la prise en charge. L'utilisation secondaire (via la Plateforme Nationale d'Echange de Données - PNED) de ces données facilitera l'élaboration de meilleures politiques et procurera un vrai avantage concurrentiel à la recherche et à l'innovation au Luxembourg.
- Un deuxième groupe de travail a commencé à élaborer des dispositifs d'incitation à la digitalisation qui s'adresseront aux prestataires de soins de santé et aux industriels, notamment en vue de promouvoir le déploiement du remboursement accéléré (RA) et




du paiement immédiat direct (PID).

- Une autre « Task Force » issue du « Gesondheetsdësch » a travaillé et progressé sur la thématique des dispositifs médicaux digitaux (DMD), tels qu'applications en ligne et autres applications basées sur des logiciels utilisés avec ou sans capteurs, ou autres dispositifs portables non invasifs. L'enjeu est de favoriser l'émergence et l'intégration, au Luxembourg, de solutions innovantes, basées sur des technologies d'avenir, appuyées par des approches scientifiques pluridisciplinaires novatrices et des propositions de modèles médico-économiques ambitieux, et en faire bénéficier les patients et le système de santé local tout en participant à un marché de la e-santé en pleine croissance au niveau européen.

2. D'autre part, elle doit continuer à multiplier ses efforts pour créer les cas d'usage indispensables à l'adhésion des prestataires et des patients. Ainsi, elle a démarré les travaux portant sur le renouvellement du réseau HealthNet, la mise en place d'un SOC (Security operation center), ainsi que sur l'amélioration de l'ergonomie du DSP. Elle a lancé le déploiement du carnet de vaccination électronique (CVE) et elle a continué ses travaux pour mettre en place les divers cas d'usage de l'ePrescription.

Tous ces efforts contribueront à la création d'une culture digitale dans le secteur de la santé et donc à une meilleure adhésion des prestataires et des patients. Leur adhésion est indispensable pour favoriser le développement du numérique de la santé qui a le potentiel pour apporter des réponses significatives aux besoins du progrès médical et pour faciliter la transformation du système de la santé.

Je suis confiant que l'Agence va réussir à relever tous ces défis, et ceci grâce à une collaboration constructive par tous les membres-gérants de son Conseil de gérance et à l'excellent travail de sa direction et de ses équipes.



*Christian Oberlé*  
Président du Conseil de gérance de l'Agence eSanté



C'est avec émotion que je rédige ce dernier Mot du Directeur général pour le rapport d'activité 2022.

En effet, je partirai en pension au 31 décembre 2023, c'est donc le dernier rapport auquel je vais contribuer.

Je garderai en mémoire que les principaux points positifs de plus d'une décennie d'investissement pour développer la digitalisation de la santé au Grand-Duché de Luxembourg. Je tiens donc à remercier les administrateurs de mon Conseil de gérance qui m'ont accompagné et guidé dans un pays européen accueillant et multilingue. Un grand remerciement également à toute mon équipe, avec des fidèles de 10 ans toujours présents, et ceux qui nous ont rejoint pour cette aventure importante et passionnante conduite dans l'intérêt des patients et des professionnels de la santé.

L'Agence est maintenant en vitesse de croisière avec plus de 45 collaborateurs travaillant au développement des services eSanté déjà ou bientôt opérationnels dont :

- le DSP, cœur de nos missions et qui après 3 ans de généralisation, a des indicateurs très positifs.

Après une phase pilote de 2015 à décembre 2019, liée à l'attente de la publication du Règlement Grand-Ducal nécessaire, le DSP est entré en généralisation au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette longue phase pilote a permis à tous les représentants du secteur de la santé de donner leur avis sur l'encadrement de ce service majeur.

Lancée en janvier 2020, la période de généralisation en mode « opt-out » a duré 12 mois au lieu des 24 initialement prévus avec un taux de fermeture de 0.19% ; ceci est exceptionnellement bas pour ce type de projet.

Deux ans après la phase de généralisation, plus de 690.000 DSP ont au moins 1 document sur une population de 660.000 habitants. Ce sont plus de 13.000 utilisations journalières - plus de 300.000 par mois - de DSP (production/consommation) et dans les prochains jours, le seuil des 10 millions de documents sera franchi.

Le Grand-Duché de Luxembourg n'a pas à rougir de ces résultats très positifs en comparaison d'autres projets similaires en Europe ; ce serait par exemple, l'équivalent d'un milliard de documents chez nos voisins français avec le DMP, et ce en moins de 3 ans.

- le Carnet de vaccination électronique qui, en phase pilote, compte près de 50% de professionnels vaccinateurs formés et/ou déjà utilisateurs, et ce sont un peu plus de 18.000 carnets de vaccination ouverts dans cette phase pilote avec au total plus de 78.326 actes vaccinaux à ce jour.

- la ePrescription, qui a pris un peu de retard en raison notamment de l'absence de référentiels de prescription et de délivrance (la rédaction de ces derniers a pu être réalisée par l'Agence grâce aux nombreux groupes de travail et la mobilisation des professionnels de santé), de la crise Covid et des intérêts divergents. J'ai cependant bon espoir qu'après une première expérience avec les prescriptions dématérialisées pour le Covid, nous puissions être un des pays où le citoyen européen pourra bénéficier de cette digitalisation, garante d'une qualité et d'une sécurité des échanges entre les professionnels de la santé.

Au niveau européen, notre équipe est reconnue comme experte et respectée pour les timings et le travail menés par une petite équipe au regard des grandes agences nationales, nous pouvons émettre et recevoir le résumé patient européen et j'espère prochainement que le feu vert nous sera donné pour la dématérialisation des ordonnances dans un cadre technique et légal européen.

Un grand merci également aux directeurs, médecins et collègues dans les hôpitaux qui nous ont largement aidés pour que le projet DSP aboutisse et soit une réussite. Après les résultats d'analyses

biologiques, ce sont les informations d'imagerie médicale qui ont alimenté ce dernier, et très prochainement les lettres de sortie et les résumés de passage aux urgences viendront également s'ajouter aux quelque 10 millions de documents déjà stockés dans nos DSP, apportant au fur et à mesure plus d'informations et de données pour les patients mais également pour les professionnels de la santé.

Il reste à espérer que les changements de pratique comme les fax, l'attente et la recherche d'information grâce à des outils intelligents seront intégrés dans les pratiques quotidiennes. Les industriels du secteur de la santé nous aident en ce sens en apportant des intégrations de plus en plus fortes, facilitant ainsi l'usage de ces nouveaux services pour les professionnels de la santé.

J'exprime donc un vœu pour que la version 3 du DSP (Smart DSP) se développe sur les bases solides et que de nombreuses autres versions suivront, démontrant un cycle de vie des outils. Un système qui n'évolue pas meurt doucement et je pense que les citoyens et professionnels de la santé méritent le meilleur en matière de prise en charge du système de santé, que ce soit en curatif mais également à terme en préventif.

Bonne continuation et évolution à cette Agence et son équipe, motivée exclusivement dans l'intérêt d'une bonne santé.

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a vertical line extending upwards from the center.

*Hervé BARGE*

Directeur général de l'Agence eSanté

L'Agence eSanté



### 3. L'AGENCE eSANTÉ

L'Agence eSanté est un Groupement d'Intérêt Economique qui regroupe les acteurs du secteur de la santé, tant publics que privés. Son statut d'opérateur économique privé lui permet d'agir de manière proactive dans le secteur de la e-santé tant sur le territoire du Luxembourg qu'au sein de l'Union Européenne.

Dès ses premières activités et actions, l'Agence a intégré les divers acteurs du secteur de la santé dans ses discussions et échanges afin de s'assurer que les divers services eSanté qu'elle a mis en place et en opération répondent au mieux aux besoins des gens du terrain.

#### 3.1. LA GOUVERNANCE DE L'AGENCE

##### 3.1.1. Le Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance de l'Agence est présidé par Monsieur Christian OBERLE, Président de la CNS. Il est composé de 15 personnes, à savoir :

Monsieur Christian Oberlé	Président
Monsieur Marc Blau <sup>1</sup>	gérant représentant le Ministère de la Sécurité sociale
Madame Linda Schumacher <sup>2</sup>	gérant représentant le Ministère de la Santé
Monsieur Jean-Paul Olinger	gérant représentant la Caisse Nationale de Santé (CNS)
Monsieur Nicolas Kremer	gérant représentant la Caisse Nationale de Santé (CNS)
Monsieur Carlos Pereira	gérant représentant la Caisse Nationale de Santé (CNS)
Monsieur Jacques Kirsch	gérant représentant le Centre Commun de la Sécurité Sociale (CCSS)
Dr Alain Schmit <sup>3</sup>	gérant représentant l'Association des Médecins et Médecins-Dentistes (AMMD)
Dr Guillaume Steichen <sup>3</sup>	gérant représentant l'Association des Médecins et Médecins-Dentistes (AMMD)
Monsieur Daniel Cardao	gérant représentant la Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)
Monsieur Christophe Nardin	gérant représentant la Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)
Monsieur René Pizzaferrì	gérant représentant la «Patiente Verriedung»
Madame Danielle Becker-Bauer	gérante représentant le Syndicat des Pharmaciens luxembourgeois
Madame Netty Klein	gérante représentant la COPAS
Monsieur Jean-Luc Dourson	gérant représentant la Fédération Luxembourgeoise des Laboratoires d'Analyses Médicales (FLLAM)

<sup>1</sup> Remplacé par Monsieur Marc Hostert du Ministère de la Sécurité sociale à partir du 5 octobre 2022.

<sup>2</sup> Remplacée par Monsieur Ian Tewes du Ministère de la Santé à partir du 15 juin 2022.

<sup>3</sup> Démissionnaire avec effet immédiat en date du 25 octobre 2022 (Les deux postes pour les représentants de l'AMMD sont vacants depuis cette date).

Les membres du Conseil de Gérance, qui se réunissent en général une fois par mois, sont nommés pour un mandat renouvelable de 3 ans. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix, avec une pondération majorée de 100% pour les gérants nommés par la CNS et l'Etat pour les

décisions ayant un impact financier majeur. En cas de partage, la voix du président sera prépondérante. Au cours de l'année dernière, les membres du Conseil de gérance se sont ainsi réunis à l'occasion de 8 séances et d'une Assemblée générale ordinaire.

### **3.1.2. L'Assemblée Générale**

Le total des voix au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence est de 20 voix qui sont réparties comme suit:

1. Membres de droit:
  - CNS : 6 voix
  - Etat : 4 voix
  - CCSS : 1 voix
2. Organismes représentatifs des intérêts des prestataires de soins de santé:
  - AMMD : 2 voix
  - FHL : 2 voix
  - FLLAM : 1 voix
  - COPAS : 1 voix
  - Syndicat des pharmaciens : 1 voix
3. Organisme représentatif de l'intérêt des patients:
  - Patientte Verriedung : 2 voix

## **3.2. LE CONTEXTE LÉGAL ET NORMATIF**

Le secteur de la santé est fortement réglementé, que cela soit au niveau national (dont les nomenclatures des actes médicaux), au niveau européen ou au niveau mondial (avec des cadres normatifs comme IHE, HL7, HIMSS...).

### **3.2.1. La législation nationale**

Les missions de l'Agence sont définies par les articles 60ter et 60quater du Code de la sécurité sociale (ci-après CSS) instaurés par la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé, avec l'objectif de permettre une meilleure prise en charge coordonnée des patients au travers de l'exploitation de la Plateforme eSanté et de ses services.

L'Agence ainsi conduit ses activités dans un environnement légal qui a évolué et continuera à évoluer tant au niveau national qu'europpéen. Elle s'assure par ses ressources internes, ainsi qu'avec le support de ressources externes, notamment auprès des ministères, de la conformité légale de ses actions aujourd'hui et dans le futur.

Elle participe, lorsqu'elle y est invitée, aux réflexions et travaux relatifs aux possibles écueils de la législation nationale actuelle aux fins de permettre le développement d'outils et de services ayant pour objet une meilleure utilisation des données de santé au Luxembourg.

### **3.2.2. Les normes internationales**

En exécution de sa mission de promotion des référentiels d'interopérabilité et de la sécurité des systèmes d'information de santé au Luxembourg, l'Agence a déterminé les différents standards et normes européens et internationaux auxquels la Plateforme eSanté et ses services devaient être conformes.

Ces standards et normes identifiés ont pour objectif de permettre tant à la Plateforme eSanté qu'aux différents acteurs du secteur de la santé :



- d'une part, d'échanger et de partager des données de santé concernant la prise en charge de manière coordonnée de citoyens européens libres de circuler dans l'UE,
- d'autre part, d'assurer la protection et la sécurité des données.

C'est dans ce cadre que l'Agence s'est engagée à l'application des profils IHE et des standards HL7, ainsi que des normes ISO relatives à l'informatique des systèmes de santé.

Egalement, l'Agence prône l'application des normes ISO 27001 et suivantes en matière de sécurité des systèmes d'information.

L'Agence s'assure ainsi de l'évolution de la Plateforme eSanté et de ses services pour respecter les exigences d'interopérabilité et de sécurité requises pour permettre les communications entre les systèmes d'information de santé de manière sécurisée pour les professionnels de santé et les patients.

Elle s'assure par ses ressources internes ainsi qu'avec le support de ressources externes, de la conformité technique de ses actions aujourd'hui, mais également des projets à venir, au regard des évolutions technologiques et normatives potentielles.

### 3.3. LES MISSIONS LÉGALES DE L'AGENCE

La loi du 17 décembre 2010, et plus particulièrement son article 60<sup>ter</sup> du Code de la sécurité sociale, précise 5 missions pour l'Agence, résumées ici :

1. la réalisation, le déploiement, l'exploitation et la gestion administrative et technique de la plateforme de services dans un but d'échange et de partage de données de santé ;
2. la promotion de l'interopérabilité et de la sécurité dans la mise en place de systèmes d'information de santé ;
3. l'établissement et la tenue à jour d'un schéma directeur des systèmes d'information de santé (SDSI santé), déclinant une stratégie nationale, articulée avec les priorités sanitaires du pays d'une part et les besoins d'échange et de partage des acteurs du secteur d'autre part ;
4. le conseil des autorités de tutelle en matière des choix stratégiques des systèmes d'information de santé et
5. l'information des patients et prestataires sur les modalités opérationnelles et les mesures de sécurité en rapport avec le Dossier de Soins Partagé et la plateforme électronique nationale d'échange et de partage de données de santé.

Par cette voie législative, l'Agence se voit confier des missions de grande envergure avec un rôle clé parmi de nombreuses parties prenantes.

L'article 60<sup>quater</sup> du CSS, introduit par le même texte de loi que précédemment cité, précise par ailleurs, dans son alinéa (6), qu'un règlement grand-ducal précise les modalités et conditions de mise en place du DSP. Ledit règlement est finalement entré en vigueur comme déjà évoqué précédemment ci-dessus, en date du 28 décembre 2019, date à laquelle a été publié officiellement le Règlement grand-ducal du 6 décembre 2019 précisant les modalités et conditions de mise en place du Dossier de Soins Partagé (DSP).

### 3.4. LES RESSOURCES HUMAINES

#### 3.4.1. L'organigramme de l'Agence

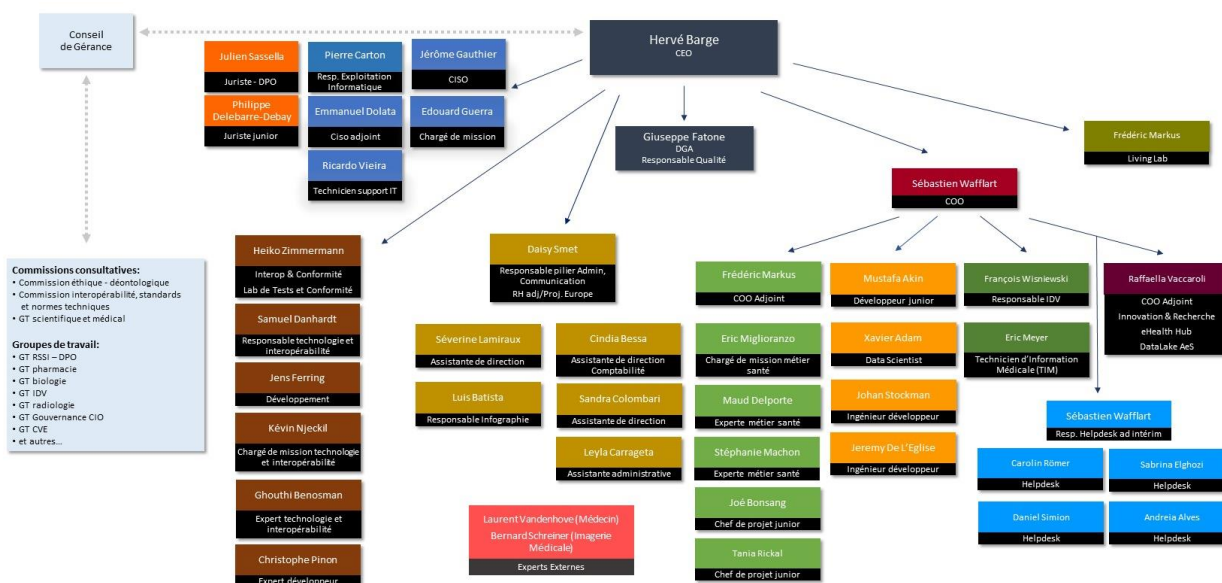
L'équipe de l'Agence, comptant 39 personnes au 31 décembre 2022, est organisée autour de 4 piliers et de 2 fonctions de support transversales. Les 4 piliers sont :

- Le pilier « digitalisation & projets IT » exécute les actions requises pour mettre en œuvre l'interopérabilité des systèmes d'information de santé voulant interagir avec la Plateforme eSanté et dirige les travaux inhérents au réseau propre à l'Agence;
- Le pilier « comptabilité, administration, RH, communication » gère tous les aspects liés à la gestion opérationnelle de l'Agence, ainsi que les activités de communication;
- Le pilier « gestion de projets, déploiement des services et support client » mène tous les projets et programmes liés aux 5 missions de l'Agence dont le SDSI santé, et gère également un pôle dédié à l'ingénierie médicale ainsi que le pôle médical;
- Le pilier « publications scientifiques & médicales » est chargé des publications qui serviront de valorisation scientifique des travaux de l'Agence et sont en lien avec les sujets traités par le groupe de travail scientifique et médical mis en place par l'Agence.

Les 2 fonctions de support transversales, et centrales à la mise en œuvre et la gestion journalière des services e-santé, sont :

- La fonction de *Responsable de Sécurité des Systèmes d'Information de santé* (RSSI) : la personne chargée de cette fonction définit et maintient le Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) applicable aux systèmes d'information de l'Agence et de la plateforme. Elle élabore les référentiels de sécurité, évalue les systèmes tiers par rapport à ceux-ci et veille à l'application des politiques de sécurité.
- La fonction de *Chargé de protection des données* : le « Data Protection Officer » (DPO) établit une politique de protection des données à caractère personnel appliquant les dispositions légales et réglementaires en la matière, et veille à ce que celle-ci soit respectée tant au niveau des services internes de l'Agence qu'au niveau des services mis à disposition à travers la Plateforme eSanté.

### Organigramme de l'Agence :



### 3.4.2. La direction de l'Agence

La gestion journalière de l'Agence est assurée par la direction générale, représentée par un Directeur Général, M. Hervé Barge, et par un Directeur Général Adjoint, M. Giuseppe Fatone.

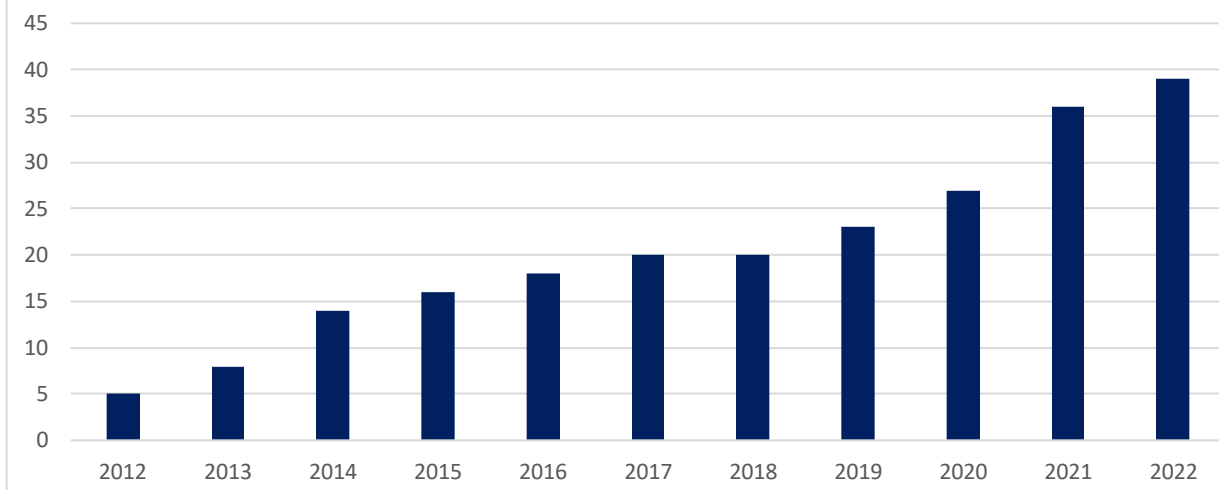
Par ailleurs, la direction anime un Comité exécutif (COMEX) qui se réunit toutes les deux semaines, et prépare les réunions mensuelles du Conseil de gérance. Un Comité de direction (CODIR) vient compléter ce dispositif décisionnel de gouvernance opérationnel mis en place au sein de l'Agence, regroupant tous les chefs de piliers de l'Agence. Ce dernier se réunit une fois par mois afin d'y aborder tous les points transversaux en lien avec les différents projets en cours.

### 3.4.3. L'évolution de l'effectif de l'Agence

Au fur et à mesure de l'augmentation de la charge opérationnelle, l'Agence a complété ses effectifs avec l'apport de compétences et d'expertise en faisant appel à des ressources de personnel, y compris de la sous-traitance et du conseil d'experts externes dans le cadre de mission.

Le graphique suivant représente la progression des effectifs employés au sein de l'Agence.

## Evolution de l'effectif de l'Agence eSanté 2012- 2022



### 3.4.4. Les collaborateurs de l'Agence



*Première ligne de gauche à droite:* Mustafa Akin, Andreia Alves, Hervé Barge, Luis Batista, Joé Bonsang, Leyla Carrageta, Pierre Carton ■ *Deuxième ligne:* Sandra Colombari, Maud Delporte, Sabrina Elghozi, Giuseppe Fatone, Jens Ferring, Séverine Lamiriaux, Stéphanie Machon ■ *Troisième ligne:* Frédéric Markus, Eric Meyer, Eric Miglioranzo, Tania Rickal, Carolin Römer, Julien Sassella, Daisy Smet ■ *Quatrième ligne:* Johan Stockman, Raffaella Vaccaroli, Sébastien Wafflart, François Wisniewski, Heiko Zimmermann ■ *Pas sur les photos:* Xavier Adam, Ghouthi Benosman, Cindia Bessa, Samuel Danhardt, Philippe Delebarre-Debay, Emmanuel Dolata, Jeremy de l'Eglise, Jérôme Gauthier, Edouard Guerra, Kevin Njeckil, Christophe Pinon, Daniel Simion, Ricardo Vieira.

Les objectifs atteints



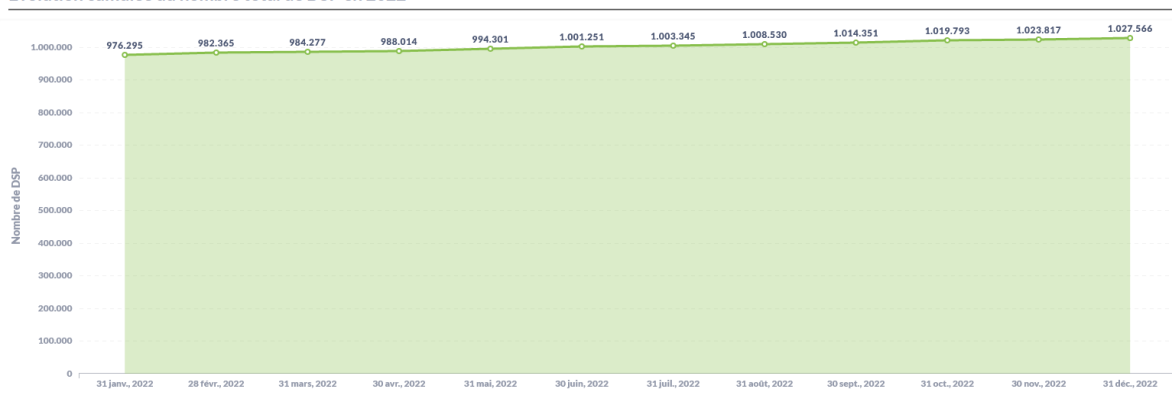
## 4. LES OBJECTIFS ATTEINTS EN 2022

### 4.1. LES OBJECTIFS ATTEINTS PAR RAPPORT AUX ASSURÉS AFFILIÉS

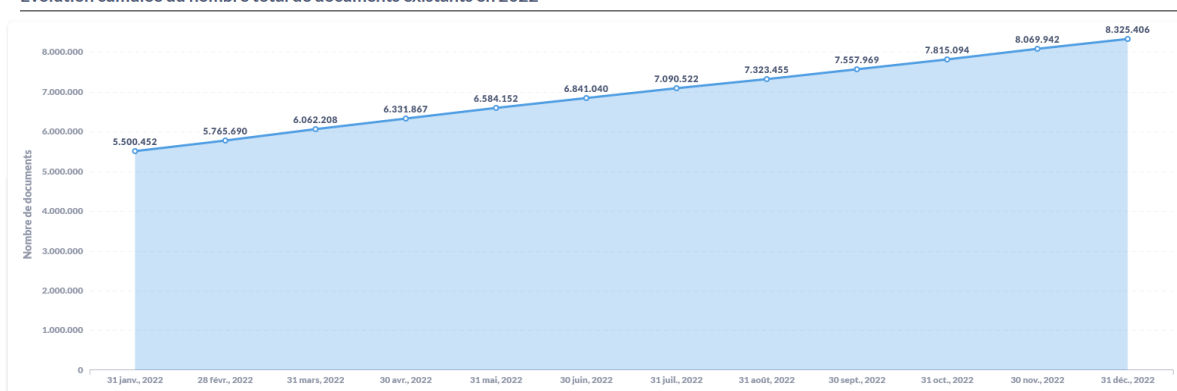
#### 4.1.1. Mise en production de nouveaux eServices et continuité des eServices existants

Suite à son déploiement généralisé intervenu en début d'année 2020, la plateforme eSanté comptait au 31 décembre 2022, un peu plus d'un million de DSP actifs avec un total de plus de huit millions documents. Parmi ce million de DSP actifs, 689.819 DSP contenaient au moins un document, soit un ratio de 11,72 documents par DSP non vide. Cette augmentation du nombre de documents s'explique par le fait qu'à côté des comptes rendus de biologie médicale et autres comptes rendus d'imagerie médicale qui ont intégré les DSP à partir de 2021, se sont ajoutées petit à petit à partir de 2022, également les lettres de sortie que chaque structure hospitalière se doit d'émettre à la sortie d'hôpital d'un patient, suite à son hospitalisation au sein de son établissement. Les différents graphiques repris ci-dessous, illustrent l'évolution de l'usage du DSP durant l'année 2022.

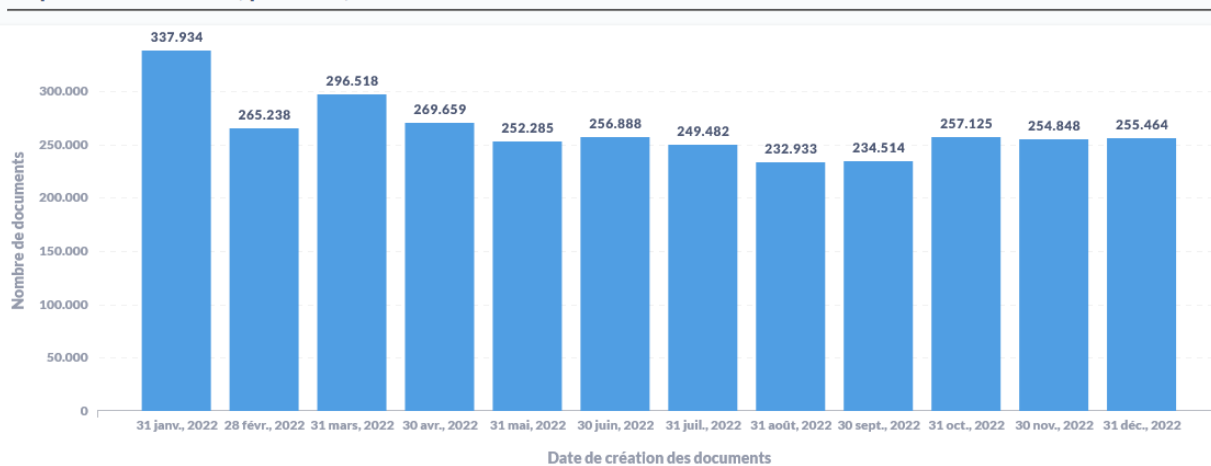
Evolution cumulée du nombre total de DSP en 2022



Evolution cumulée du nombre total de documents existants en 2022

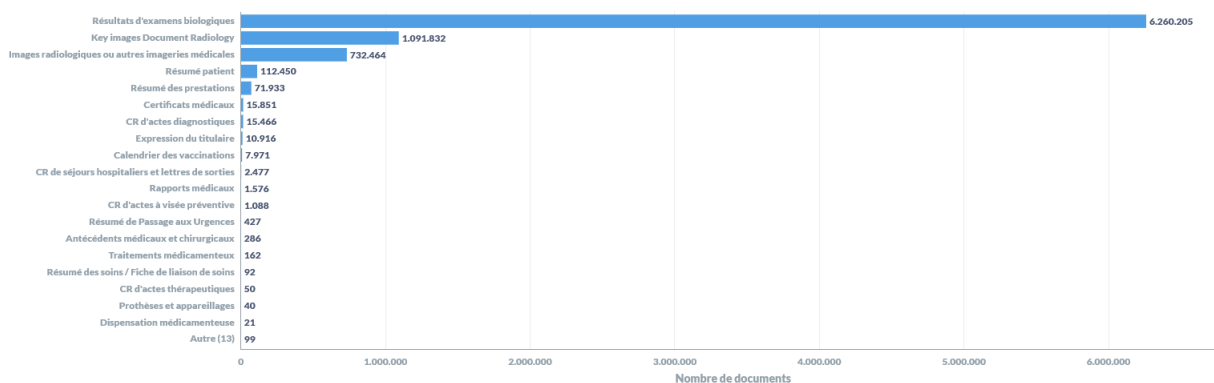


Dépôt de documents, par mois, en 2022

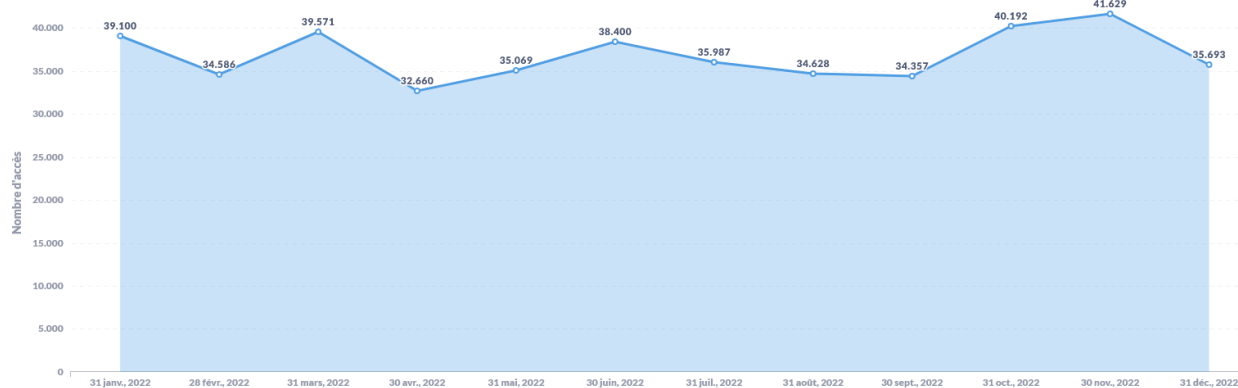




## Types de documents en date du 31/12/2022



## Consultation des documents, par mois, en 2022 par les patients et les professionnels



Sur base des différents graphiques repris ci-dessus, on peut conclure que deux ans après le lancement de sa généralisation, le DSP semble donc bien s'imposer comme seul outil de communication pour tout type de documentation hospitalière, non seulement entre professionnels de santé mais également pour le patient assuré.

A noter également qu'au cours de l'année 2022, l'Agence a enregistré qu'un très faible taux de fermeture de DSP par ses détenteurs, ce dernier se situant à 0,19%, ce qui laisse supposer que les utilisateurs ont bien adopté entre-temps le DSP comme outil de partage et d'échange de leurs données de santé.

A ceci vient s'ajouter qu'à partir de 2022, l'application mobile "MyDSP" (application mobile pour smartphone) est entrée en production et a finalement permis à ses nombreux utilisateurs, de visualiser leurs données de santé contenues dans leur DSP à tout moment de la journée et à n'importe quel endroit, à condition d'être connecté.

Comme de par le passé, l'équipe Helpdesk a dû faire face en 2022 à une recrudescence des demandes d'informations et autres accompagnements nécessaires, suite au développement de nouveaux eServices sur la plateforme eSanté, ou encore aux appels téléphoniques et autres demandes d'informations liées notamment au lancement de la nouvelle application mobile « MyDSP ». Elle a également assuré le suivi du processus de livraisons, de tests et des recettes des divers eServices de la plateforme, lui permettant de maintenir une bonne connaissance de tous les eServices de la plateforme.

### 4.2.1. Mise en production de nouveaux eServices et continuité des eServices existants

Le déploiement des premiers eServices de l'Agence étant intervenu en même temps que le lancement de la plateforme eSanté en 2014, aussi bien auprès des professionnels de santé qu'auprès des établissements de santé, et étant donné que depuis cette époque, le nombre de ces eServices a connu un accroissement substantiel au fil du temps sur la plateforme, à l'instar des services: IdeoMed, Ideo-In, Ideo RCP, MR (Médecin Référent), DOMI (Déclaration obligatoire des maladies infectieuses), WSE (WebService externe pour pharmaciens), SPS (Service de pseudonymisation), etc., l'Agence se devait en 2022, comme de par le passé, dans un souci d'amélioration continue de ses eServices à l'égard de tous les utilisateurs, de poursuivre ses actions d'amélioration et d'évolution des fonctionnalités existantes, et de planifier la conception et le développement de nouvelles fonctionnalités ainsi que la mise en œuvre de nouveaux services e-santé. Passons-les en revue.

#### IdeoMed

En ce qui concerne le service IdeoMed, applicatif de gestion électronique de dossiers patients adapté aux besoins de petits établissements de santé spécialisés, actuellement déployé auprès de 3 structures, à savoir le Centre de réhabilitation du Château de Colpach, la Fondation Tricentenaire et l'Hôpital Intercommunal de Steinfort (HIS), le déploiement a dû être suspendu dans l'attente de la nouvelle version de ce service, dénommée désormais MIC10 – Maincare IC – 10. Pour ce qui concerne les structures déjà déployées, les travaux en vue de la migration sont en cours et se poursuivront en 2023.

#### IdeoRCP

Le service IdeoRCP qui visait à gérer les Réunions de Concertation Pluridisciplinaires n'a pas trouvé sa place dans le cadre du Plan Cancer 1. Dans le cadre de l'axe 2 du Plan Cancer 2, l'Agence participe aux réunions de travail y afférentes, aux fins d'aider à la mise en place de la stratégie de digitalisation des échanges liés à l'oncologie. Au besoin, le service IdeoRCP devrait être ensuite adapté en fonction de ces nouveaux critères identifiés.

#### La téléconsultation

La plateforme eConsult, permettant une consultation médicale à distance entre un patient et son professionnel de santé, mise en place spécialement pendant la crise pandémique liée à la Covid-19 intervenue en mars 2020, continue d'être utilisée par un certain nombre de professionnels de santé, avec une intensité asservie aux vagues épidémiques. Au Luxembourg, ce sont 3.125 praticiens de santé, dont 751 actifs sur la plateforme eConsult, qui sont susceptibles d'assurer des consultations à distance.

L'intérêt de la consultation à distance exprimé par divers acteurs du secteur hospitalier et des soins entre autres, a conduit le gouvernement à analyser son potentiel et à étudier les aspects juridiques en vue de construire une base légale exhaustive qui fixerait et couvrirait toutes les modalités d'usage étendues.

Dans l'attente de ce cadre légal, l'Agence assure le maintien de l'exploitation du service actuel.

#### Service de Pseudonymisation Santé (SPS)

Depuis l'année 2014, l'Agence est en mesure de déployer le Service de Pseudonymisation en Santé (SPS). Le SPS déployé par l'Agence prévoit la pseudonymisation des données d'identité des patients qui permet aux institutions de santé/recherche, l'utilisation encadrée des données de santé.

A partir du mois d'avril 2022, l'Agence est devenue propriétaire du code source et a redéveloppé l'application SPS en interne. Pour l'Agence, le service SPS représente un des prérequis fondamentaux pour le traitement correct des données de santé et pour leur utilisation secondaire, demande qui devient

de plus en plus présente dans le contexte d'innovation technologique et scientifique.

Dans ce contexte, l'Agence continuera à jouer le rôle de « facilitateur » vis-à-vis des établissements de santé, en leur permettant la pseudonymisation des données d'identité de leur patientèle, venant favoriser le traitement des données de santé.

### SmartDSP – Datalake DSP

Le règlement grand-ducal (RGD) du DSP qui est entré en vigueur au 1er janvier 2020, a officiellement mis fin à la phase pilote du DSP et introduit à la place, la phase de généralisation nationale de ce dernier. Cette phase de généralisation s'est finalisée, comme déjà mentionné ci-dessus, en fin d'année 2020, c'est-à-dire en une seule année après son lancement.

A ce jour, et comme déjà soulevé précédemment, la plateforme eSanté compte un peu plus d'un million de DSP contenant plus de 8 millions de documents.

Afin de pouvoir interpréter ces données intelligemment, l'Agence, avec l'aide d'un sous-traitant, a implémenté entre 2021 et 2022, le "Data Lake DSP" qui est alimenté par des données anonymisées à partir du DSP. L'analyse de ces données constitue la base pour l'extraction de l'intelligence qui sera implémentée ensuite dans le DSP (smartDSP). L'objectif est de rendre le DSP intelligent et de fournir un support complet et adéquat d'informations pour les professionnels de santé, afin d'épauler la prise en charge médicale.

### Carnet de Vaccination Electronique (CVE)

Le CVE, qui a pour objectif la dématérialisation de la carte jaune de vaccination jusqu'à présent utilisée au Luxembourg permettra dans le futur, de mesurer et suivre l'évolution de la couverture vaccinale de la population résidente dans un registre vaccinal national et d'améliorer la gestion des stocks de vaccins fournis par l'Etat. Lancé en phase pilote en mars 2021 auprès d'une trentaine de médecins généralistes et spécialistes volontaires, la généralisation du Carnet de Vaccination Electronique (CVE) a débuté en novembre 2021 en plusieurs phases successives, correspondant aux spécialités médicales libérales vaccinatrices : pédiatres, médecins généralistes et gynécologues. Le secteur hospitalier bénéficie également du déploiement du CVE. En effet, les médecins vaccinateurs du CHL ont ainsi été les premiers à obtenir une formation à l'utilisation de cet outil en 2022, et ce déploiement va se poursuivre, alors que les professionnels de santé du CHEM sont à leur tour en phase de formation.



Evolution du nombre d'actes en 2022



Fin 2022, plus de 13 000 carnets étaient créés, contenant plus de 50 000 actes vaccinaux, par 284 médecins vaccinateurs. Ces chiffres sont en progression continue grâce à un effort de déploiement continu porté par l'Agence, et ce malgré l'absence actuelle d'un cadre légal y afférent.

Le projet de loi concernant le CVE et son règlement grand-ducal d'application, actuellement en cours de rédaction auprès du Ministère de la santé, visant une obligation de renseignement dans le CVE de tous les vaccins recommandés par le CSMI (Conseil Supérieur des Maladies Infectieuses), apporterait une aide importante à cette généralisation et au suivi des stocks de vaccins au Luxembourg.

### ePrescription

Suite à la mise en place du serveur polymodal pour l'ePrescription national et international intervenu en 2021, permettant, entre autres, l'envoi dématérialisé des certificats d'incapacité de travail (CIT), de prescriptions médicamenteuses, de prescriptions pour analyses de laboratoires biologiques, de prescriptions pour la dispense de soins de santé, autres prescriptions d'imagerie médicale, etc., y compris la mise à disposition du connecteur et des cas d'usage d'ePrescription dans le cadre du programme européen « Connecting Europe Facility » (CEF) eHDSI, et de l'entrée en production dès 2022 des divers référentiels, dont notamment ceux pour médicaments et pour analyses de laboratoires biologiques, l'ePrescription devra intervenir au plus tard pour la mi 2023 pour ces deux cas d'usage, et fin d'année 2024 pour ce qui est de l'imagerie médicale et la dispensation de soins de santé.

Afin d'encourager les divers industriels et autres éditeurs de logiciels métiers pour professionnels de santé à implémenter dorénavant l'ePrescription dans leurs applications métiers, l'Agence a organisé au courant de l'année 2022 plusieurs séminaires de sensibilisation et d'informations à destination de ces industriels pour les inciter à adopter dès à présent l'ePrescription dans leurs logiciels.

### Le référentiel de prescription des examens biologiques

Mis en place en fin d'année 2021 par l'équipe d'experts des métiers de la santé au sein de l'Agence, en collaboration étroite avec les laboratoires d'analyses médicales regroupés au sein de la FLLAM, ce référentiel est prêt pour une mise en production dans le cadre du projet national d'ePrescription.

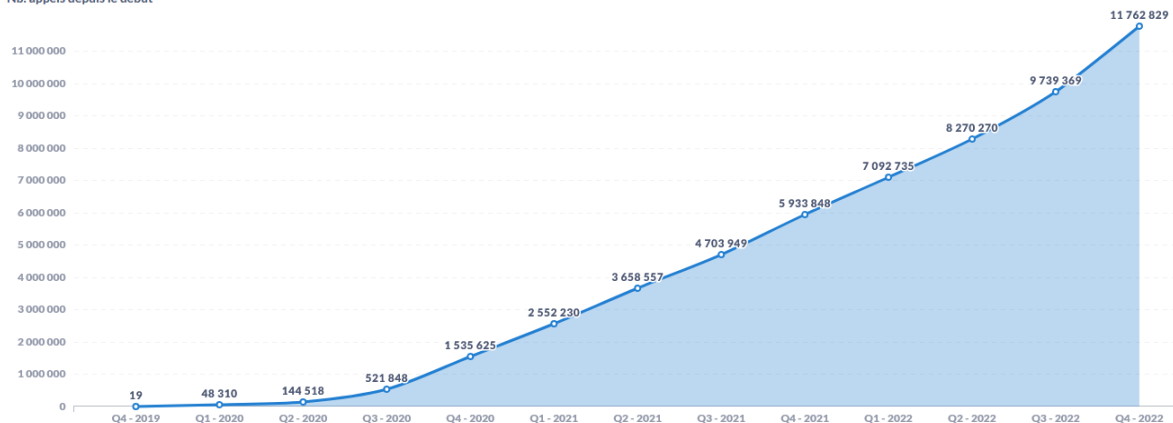
### Le référentiel de prescription des soins de santé

Initié en 2022 et se trouvant toujours à l'heure actuelle au stade d'élaboration par l'équipe d'experts des métiers de la santé de l'Agence, ledit référentiel sera revu et validé par les associations concernées, et ce en guise de conclusion des divers groupes de travail dédiés à cet effet, et sa disponibilité sera effective pour la mise en production du service d'ePrescription des soins prévue pour la fin 2024.

## Web Services Externes (WSE)

Pour répondre aux besoins dans le cadre des services digitalisés de la CNS et dans une démarche de mutualisation de moyens et de fonctionnement, les Web Services Externes (WSE) ont été mis en œuvre par l'Agence et la CNS dès 2021. Pour l'heure, le Web Service Externe permet aux pharmacies, aux laboratoires et au CGDIS de vérifier la couverture CNS d'une personne. L'Agence, grâce à l'annuaire des professionnels (HPD) assure l'authentification de confiance, tandis que la CNS vérifie l'autorisation d'accès à un service et assure le service métier : 11.762.829 recherches ont été effectuées depuis la mise en place du service en 2021.

Nb. appels depuis le début



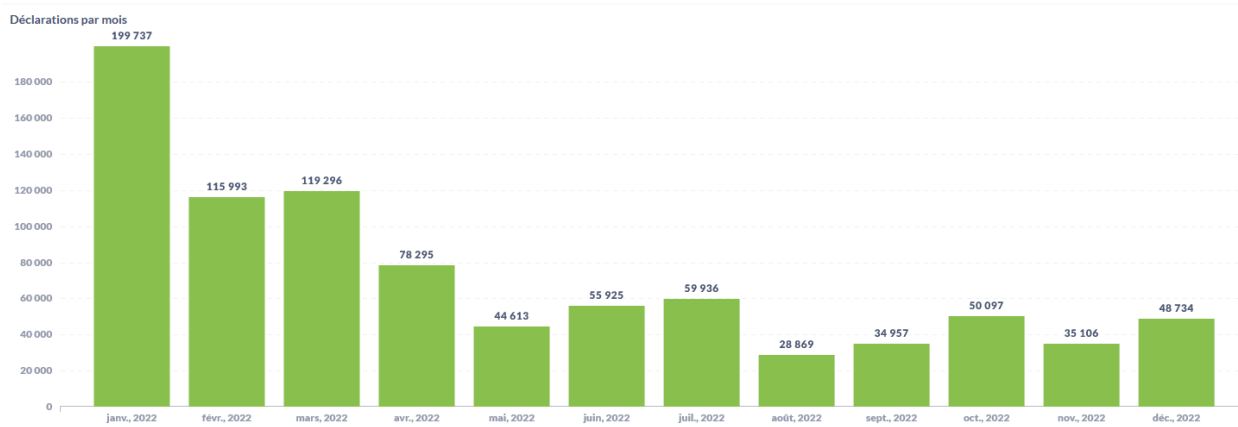
## WSE 2022

Nb. appels par mois



## Déclaration obligatoire de maladies infectieuses (DOMI)

Dans le cadre de la loi sur la déclaration obligatoire des maladies infectieuses (DOMI), l'Agence a été sollicitée pour définir le format d'échange et pour mutualiser les connexions avec les laboratoires privés, hospitaliers et le LNS. Une interface unique a été mise en place pour le CTIE, afin d'alimenter les outils de reporting ECDC. Le contexte a été étendu dans le cadre de la pandémie COVID-19 pour intégrer les attestations COVID+, puis COVID-, les autotests, les tests antigéniques et les tests sérologiques : 871.558 envois ont été effectués en 2022 pour atteindre un total cumulé de 5.481.762 déclarations depuis la mise en place du service en 2020, suite à la survenance de crise pandémique liée à la COVID-19.



### IdeoPHM

L'outil IdeoPHM qui permet le suivi à distance de patients, par exemple à domicile et ce dans le cadre d'un suivi thérapeutique, a été mis en place pour suivre les patients atteints de la COVID-19 dans le cadre de la gestion de crise pandémique. Compte tenu de la régression des nouveaux cas COVID-19 positifs à partir de 2021 et du manque d'utilisation de ladite application sur le terrain, cette dernière a été mise en mode « stand-by » en attendant une nouvelle réactivation pour les besoins de gestion de la crise liée à la COVID-19. En attendant, cette dernière va également faire l'objet d'évolutions au futur, afin de l'adapter à d'autres cas d'usages, à l'instar du suivi de patients souffrant d'obésité, de diabète, de la COVID-19 longue durée, de cancers ou encore pour le suivi à distance de patients pouvant profiter d'une sortie anticipée d'un établissement hospitalier après une intervention chirurgicale.

### La plateforme "WÈLLKOMM"

Commencé au mois de mai de l'année passée, le projet WÈLLKOMM consiste à développer et à exploiter un système de gestion d'informations médicales pour les besoins des différents centres d'accueil médicaux pour réfugiés, qui a considérablement augmenté suite à la survenance de la guerre en Ukraine et sous gouvernance de la Direction de la Santé. Les divers collaborateurs de ces centres (secrétaires, infirmiers et médecins) utilisent la plateforme "Wèllkomm" pour organiser l'ensemble du parcours de soins des patients-réfugiés concernés. Cet outil leur permet aussi de générer rapidement une part importante des formulaires administratifs nécessaires à la gestion des frais liés à cette couverture de santé.

L'outil "WÈLLKOMM" permet ainsi d'établir une documentation et une meilleure prise en charge durant la période, souvent de plusieurs mois, qui s'étend entre l'arrivée du patient-refugié sur le territoire national à sa prise en charge par la CNS.

### Le réseau HealthNet

L'infrastructure du réseau « HealthNet » actuelle étant arrivée en fin de vie, au même titre que nombreuses de ses composantes, ces dernières ne satisfaisant plus les exigences techniques actuelles, dont notamment celles relevant de la sécurité, l'année 2022 a été marquée par l'attribution du marché relatif à l'implémentation d'un nouveau réseau à un prestataire renommé de la place, suite à l'avis de marché publié en 2021.

### Le Security Operations Center (SOC)

Suite à l'entrée en application du COM IV, l'Agence se doit d'assurer à l'avenir la mise en place d'un SOC, c'est-à-dire d'une plateforme permettant la supervision et l'administration de la sécurité des systèmes d'informations de l'écosystème santé au travers d'outils de collecte, de corrélation



d'événements et d'intervention à distance. Sachant que ce SOC devra être implémenté d'ici à fin 2024 en application des dispositions prévues à cet effet au sein du COM IV, l'année 2022 a été marquée par le début d'élaboration du cahier des charges y afférent.

### **Le Living Lab**

Suite à la mise en place du Living Lab au House of BioHealth à Esch/Alzette, il est prévu de lancer et de suivre 3 projets en collaboration avec des startups, multinationales et autres industriels ou acteurs du domaine de la santé et de la recherche d'ici à 2024, c'est-à-dire un nouveau projet par an. En 2022, un premier projet portant sur le développement du recueil du consentement d'un utilisateur d'une application a été lancé. Ce dernier servira à l'avenir à gérer et à retracer les divers consentements exprimés par les utilisateurs, à l'instar du consentement à recueillir pour le traitement secondaire de ces données de santé.

### **Le laboratoire de tests "eQualis"**

Afin d'assurer son rôle d'émetteur d'une certification ou d'un agrément pour des solutions applicatives dans le domaine de la santé, certifiant que ces applications sont conformes aux standards de la plateforme eSanté en matière de sécurité, d'interopérabilité, etc., l'Agence a en 2022 recherché, puis fait l'acquisition des premiers outils nécessaires à accomplir cette nouvelle tâche. Ces derniers sont actuellement en cours d'implémentation.

#### **4.2.2. Etapes futures**

Les principaux axes de travail de l'Agence pour l'année 2023, ainsi que pour les années suivantes, se concentreront essentiellement autour des projets suivants :

#### **La généralisation du CVE**

Comme déjà mentionné ci-dessus, la généralisation du Carnet de Vaccination Electronique (CVE), entamée en 2022 suite à sa phase test débutée en 2021, devra maintenant se poursuivre afin de compter l'ensemble des assurés affiliés à la sécurité sociale luxembourgeoise.

#### **La généralisation du service ePrescription**

Avec l'entrée en production dès 2022 des divers référentiels, dont notamment celui pour les médicaments et celui pour les analyses de laboratoires biologiques, l'ePrescription devra intervenir au plus tard pour la mi 2023 pour ces deux cas d'usage, et fin d'année 2024 pour ce qui est de l'imagerie médicale et la dispense de soins de santé.

#### **L'évolution du DSP : Exploitation du « Smart DSP » et autres outils d'IA (Intelligence Artificielle, DataLake, moteurs de règles...)**

Comme déjà mentionné ci-dessus, afin de rendre l'actuel DSP plus intelligent, l'Agence projette de mettre en place des outils d'intelligence artificielle qui viendront piocher automatiquement dans le « Datalake DSP », les données nécessaires pour l'établissement de courbes de suivi, etc. Ces outils d'intelligence artificielle viendront ainsi faciliter et agréments aussi bien la lecture que la compréhension des diverses données médicales contenues dans les DSP, et ce sous forme de graphiques ou de courbes. L'implémentation de ces outils est prévue graduellement jusqu'en fin d'année 2024.

#### **Développement de la télémédecine**

Lancée en urgence en 2020 comme solution de téléconsultation pour les patients atteints de la COVID-19, évitant ainsi aux professionnels de santé et aux patients de se déplacer physiquement, il est envisagé d'étudier la possibilité de développer le système actuel en vue d'un éventuel service générique de téléconsultation à disposition de différents utilisateurs, patients et professionnels de santé, c'est-à-dire

pour d'autres cas d'usage en dehors des patients atteints de la COVID-19.

### **Evolution et sécurisation du réseau HealthNet (Next generation)**

Suite à la passation du marché y afférent, il s'agit maintenant de mettre en place courant de l'année 2023, une nouvelle génération plus performante de l'actuel réseau HealthNet, permettant également à des applications et autres solutions externes productrices de données médicales, à l'instar des objets connectés de santé, de se connecter et de partager ces données sur ce nouveau réseau.

### **Sécurisation plateforme et écosystème santé (SOC)**

Sachant que ce SOC devra être implémenté d'ici à fin 2024, il y a lieu d'accélérer au plus vite en 2023 les travaux devant aboutir à la publication du marché y afférent.

### **Développement des activités du Living Lab en partenariat avec les autres acteurs de l'innovation luxembourgeoise (développement de solutions numériques innovantes dans le domaine de la santé).**

Le premier projet étant lancé, il s'agira maintenant de trouver aussi bien la thématique que les partenaires adéquats pour attaquer les deux autres projets.

### **Industrialisation et développement du laboratoire de tests et de qualification (eQualis) pour solutions applicatives dans le domaine de la santé**

Pour ce faire, l'Agence se doit de recruter dorénavant les ressources humaines nécessaires pour pouvoir encadrer et assurer le fonctionnement de ce nouveau dispositif.

### **Accompagnement financier des industriels pour le développement de solutions plus ergonomiques et sécurisées**

Afin d'accélérer le processus de digitalisation entamé dans le domaine de la santé, l'Agence se propose d'attribuer une sorte d'aide, c'est-à-dire un subventionnement des industriels, afin de les inciter à effectuer et à poursuivre dans le temps, les développements nécessaires de leurs solutions en matière de sécurité, d'interopérabilité, etc.

#### **4.2.3. Activités au niveau européen**

En parallèle de ses diverses activités listées ci-dessus, se sont ajoutées comme d'habitude aux tâches de l'ensemble de l'équipe de l'Agence durant l'année 2022, la poursuite des travaux relatifs au service d'échange électronique transfrontalier de données de santé au sein de l'Europe, « MaSanté@UE ».

Les actions à vocation européenne réalisées par l'équipe de l'Agence en 2022 se sont essentiellement concentrées autour du grand programme européen CEF eHDSI (Connecting Europe Facility eHealth Digital Service Infrastructure), qui vise à opérer l'échange électronique transfrontalier de deux types de documents : le résumé patient et l'e-prescription (et l'e-dispensation y afférente). Pour l'assuré, cela veut concrètement dire que son résumé patient contenant ses informations de santé essentielles pourra être partagé avec le professionnel de santé qu'il consulte lors de son séjour à l'étranger, ou qu'il peut récupérer un médicament dans une pharmacie basée dans un autre pays européen, grâce au transfert électronique d'une prescription en ligne rédigée dans son pays d'affiliation.

Depuis juin 2019, le Luxembourg opère ce premier cas d'usage, à savoir la possibilité pour un médecin au Luxembourg, de recevoir le résumé patient d'un patient étranger en consultation chez lui.

Depuis la fin de l'année 2022, le deuxième cas d'usage dont question ci-dessus est entré finalement

en production, à savoir l'envoi d'un résumé patient d'un assuré luxembourgeois à l'étranger et qui doit faire appel à des soins de santé lors de son séjour à l'étranger, permettant ainsi au médecin sur place de consulter les données de santé essentielles de ce patient.



Les comptes annuels

## 5. LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2022

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
<b>A. Capitaux propres</b>		<b>2.095.400,14</b>	<b>2.564.834,24</b>
V. Résultats reportés		36.595,08	36.595,08
VI. Résultat de l'exercice		0,00	0,00
VII Subventions d'investissement en capital		2.058.805,08	2.528.239,18
<b>B. Provisions</b>		<b>282.399,90</b>	<b>271.109,60</b>
<b>C. Dettes</b>	<b>6</b>	<b>1.773.135,60</b>	<b>1.200.476,61</b>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	6	1.773.135,60	1.200.476,61
<b>D. Comptes de régularisation</b>	<b>7</b>	<b>9.704.164,61</b>	<b>6.728.351,61</b>
<b>TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)</b>		<b>13.855.100,25</b>	<b>10.764.772,06</b>

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
<b>A. Capitaux propres</b>		<b>2.095.400,14</b>	<b>2.564.834,24</b>
V. Résultats reportés		36.595,08	36.595,08
VI. Résultat de l'exercice		0,00	0,00
VII Subventions d'investissement en capital		2.058.805,08	2.528.239,18
<b>B. Provisions</b>		<b>282.399,90</b>	<b>271.109,60</b>
<b>C. Dettes</b>	<b>6</b>	<b>1.773.135,60</b>	<b>1.200.476,61</b>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	6	1.773.135,60	1.200.476,61
<b>D. Comptes de régularisation</b>	<b>7</b>	<b>9.704.164,61</b>	<b>6.728.351,61</b>
<b>TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)</b>		<b>13.855.100,25</b>	<b>10.764.772,06</b>

## 5.1. LE COMPTE PROFITS ET PERTES

<b>COMPTE DE PROFITS ET PERTES</b>			
	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
<b>1 à 5. Résultat brut</b>		<b>4.731.136,06</b>	<b>4.181.215,31</b>
<b>6 Frais de personnel</b>		<b>-3.910.635,13</b>	<b>-3.413.476,97</b>
a) Salaires et traitements		-3.477.774,69	-3.019.461,28
b) Charges sociales		-432.860,44	-394.015,71
i) couvrant les pensions		-267.953,30	-237.444,22
ii) autres charges sociales		-164.907,14	-156.571,49
<b>7 Corrections de valeur</b>		<b>-577.999,00</b>	<b>-523.012,93</b>
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		-577.999,00	-523.012,93
<b>8 Autres charges d'exploitation</b>		<b>-243.869,80</b>	<b>-244.453,13</b>
<b>14 Intérêts et autres charges financières</b>		<b>1.367,87</b>	<b>-272,28</b>
b) autres intérêts et charges financières		1.367,87	-272,28
<b>16 Résultat après impôts sur le résultat</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18 Résultat de l'exercice</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## 5.2. L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Conformément à la proposition du Conseil de Gérance, les membres du Groupement ont décidé, lors de l'Assemblée Générale du 14 juin 2023, d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 0,00 euros de la manière suivante :

Résultats reportés au début de l'exercice :	36.595,06
Résultat de l'exercice :	0,00
Résultats reportés au 1er janvier 2022:	36.595,06



**Agence eSanté – Agence nationale des informations partagées dans le domaine  
de la santé G.I.E.**

**Siège social : 2-4, Rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg C69**

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022  
(Montants en Euros)

**1) Généralités**

Le groupement a été constitué le 21 juillet 2005 pour une durée illimitée sous la forme d'un groupement d'intérêt économique.

Le siège social de la société est à 2-4, Rue Eugène Ruppert / Bâtiment « Polaris » du complexe « Vertigo » / L-2453 Luxembourg.

Le 25 octobre 2011, l'Assemblée Générale des membres décide à l'unanimité le changement de la dénomination du GIE, passant de « GIE Healthnet » à « Agence eSanté – Agence nationale des informations partagées dans le domaine de la santé GIE », en abrégé « Agence eSanté ».

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier pour se clôturer le 31 décembre de chaque année.

Le groupement a pour objet de mettre en place, de gérer, d'exploiter et de maintenir une infrastructure technique et logistique permettant l'échange et le partage entre acteurs du secteur de la santé et de la sécurité sociale, de l'administration et des institutions de sécurité sociale de données médicales et administratives sous une forme numérique sécurisée. Il contribue au développement et à la promotion de nouvelles technologies, fonctionnalités et applications dans son domaine d'activité. Il peut offrir tous biens et services afférents. Le groupement assume les missions et obligations visées aux articles 60ter et 60quater du Code de la sécurité sociale.

**2) Principes, règles et méthodes comptables**

**2.1. Principes généraux**

Les comptes annuels sont établis, sous format abrégé, conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

**2.2. Conversion des devises**

Le groupement tient sa comptabilité en euros, le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise. Les opérations libellées en devises autres que l'euro sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date de leur exécution.

A la date de clôture, les postes de l'actif et du passif, exprimés en une autre devise que la devise du bilan, sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur de cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change à la date de clôture

du bilan. Ainsi seuls les bénéfices réalisés ainsi que les pertes de change réalisées ou non réalisées sont enregistrés au compte de profits et pertes.

### **2.3. Méthodes comptables**

#### Actif immobilisé

Les postes de l'actif immobilisé sont valorisés au prix d'acquisition ou au coût de revient. Les corrections de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles ont été calculées d'après la méthode linéaire sur la durée usuelle d'utilisation normale. La durée des immobilisations incorporelles s'étend à 5 et 10 ans et celle des immobilisations corporelles s'étend entre 3 et 5 ans.

#### Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée est inférieure à la valeur nominale.

#### Comptes de régularisation - Actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

#### Subventions d'investissement en capital

Les subventions d'investissement sont amorties selon la même méthode et durée que les immobilisations financées par ces subventions. Les subventions d'investissement liées aux immobilisations incorporelles seront amorties au moment de l'amortissement des immobilisations financées par une subvention, selon les mêmes méthodes, rythmes et durées de celles-ci.

#### Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

#### Dettes

Les dettes sont inscrites au bilan à la valeur nominale ou le cas échéant à leur valeur résiduelle.

#### Comptes de régularisation – Passif

Ce poste comprend les produits perçus durant l'exercice et qui sont imputables à un exercice ultérieur.

#### Montant net du chiffre d'affaires

Le montant net du chiffre d'affaires comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation des services correspondant aux activités ordinaires de la Société, déduction faite des réductions sur ventes, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres impôts directement liés au chiffre d'affaires.

### 3) Actif immobilisé

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Total
Prix d'acquisition début exercice :	5.263.653,03	506.569,62	5.770.222,65
Entrées au cours de l'exercice :	43.650,00	77.449,11	121.099,11
Sorties au cours de l'exercice :	0,00	(12.534,21)	(12.534,21)
Correct. de valeur cumulées début exercice :	(3.041.704,24)	(200.279,23)	(3.241.983,47)
Correct. de valeur au cours de l'exercice :	(518.535,81)	(59.463,19)	(577.999,00)
Correct. de valeurs annulées :	0,00	0,00	0,00
Valeur nette à la fin de l'exercice :	1.747.062,98	311.742,10	2.058.805,08

Les immobilisations incorporelles se composent de différentes composantes de la plateforme eSanté développées ou en cours de développement et dont l'amortissement débutera au moment de la finalisation de travaux de développement. Les frais activés comprennent essentiellement des frais de développement par des prestataires externes.

### 4) Créances

Le poste « Créances » se compose principalement des créances sur les clients.

	2022	2021
Clients	5.899,50	17.850,00
Mutualité des employeurs	53.177,59	4.494,55
Total :	59.077,09	22.344,55

### 5) Subventions d'investissement en capital

	Subventions sur immobilisations incorporelles	Subventions sur immobilisations corporelles	Total
Valeur début exercice :	(5.263.653,03)	(506.569,62)	(5.770.222,65)
Entrées au cours de l'exercice :	(43.650,00)	(77.449,11)	(121.099,11)
Sorties au cours de l'exercice :	0,00	12.534,21	12.534,21
Correct. de valeur cumulées début exercice :	3.041.704,24	200.279,23	3.241.983,47
Correct. de valeur au cours de l'exercice :	518.535,81	59.463,19	577.999,00
Correct. de valeur annulée :	0,00	0,00	0,00
Valeur nette à la fin de l'exercice :	(1.747.062,98)	(311.742,10)	(2.058.805,08)

## 6) Dettes

Les dettes se composent de dettes fournisseurs.

	2022	2021
Dettes sur achats et prest.de serv.	1.498.550,11	962.584,13
Dettes fiscales	140.519,57	125.185,23
Dettes au titre de la sécurité sociale	133.947,15	112.707,25
Autres dettes	118,77	0,00

Aucune dette n'a une maturité supérieure à 5 ans.

## 7) Comptes de régularisation passif

Les produits constatés d'avance se composent essentiellement de contributions reçues courant de l'exercice, mais dont les charges relatives ont été reportées à un exercice ultérieur.

Selon l'article 2 alinéa c de la loi du 25 mars 1991 sur les groupements d'intérêt économique, un groupement d'intérêt économique ne peut rechercher des bénéfices pour son propre compte.

Considérant que le GIE fonctionne sur base du principe financier du remboursement de frais en vertu duquel il ne peut y avoir de bénéfice, les produits doivent être du même montant que les charges qu'ils couvrent. Au vu des éléments ci-dessous le Conseil de Gérance a décidé la comptabilisation des subventions non utilisées dans le compte de régularisation passif.

En 2022, une reprise du produit constaté d'avance a été faite à hauteur d'EUR 6.728.351,61 et une dotation pour l'exercice 2022 a été enregistrée pour un montant d'EUR 9.704.164,61.

	2022	2021
Produits à reporter subventions	9.704.164,61	6.728.351,61
Total :	9.704.164,61	6.728.351,61

## 8) Personnel

Le groupement a employé en moyenne 38,67 personnes à temps plein au cours de l'exercice 2022 (2021: 32,25).

## 9) Impôts

Le résultat provenant de l'activité du groupement n'est imposable qu'au niveau de ses membres, conformément à la loi modifiée du 25 mars 1991 sur les groupements d'intérêt économique.

## 10) Avances et prêts alloués aux membres du conseil de gérance

Il n'y a pas d'avances ou de crédits accordés pendant l'exercice aux membres du conseil de gérance.

## **11) Engagements hors-bilan**

Les engagements non encore échus sur les différents contrats en cours restants à payer s'élèvent à EUR 15.964.912,49 (2021 : 5.839.146,67) à la date de clôture de l'exercice.

## **12) Impact sur l'activité liée au COVID**

Si les répercussions de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sur les activités de l'Agence Santé étaient beaucoup plus significatives en 2020 et 2021, les activités de l'AeS ont pu reprendre en 2022 à un rythme plus ou moins normal pour atteindre une situation semblable à celle d'avant la crise. Ainsi, pour certains projets un décalage est intervenu en ce qui concerne l'exécution du projet sur le terrain et donc du respect des délais initialement convenus pour la mise en place de ces derniers. Ce déphasage dans le temps de l'avancement des projets vient également impacter le niveau des dépenses et autres investissements effectués par l'AeS au cours de ce dernier exercice comptable, venant ainsi fournir l'explication relative à l'augmentation considérable en fin d'année 2022, du montant accumulé des reports budgétaires par projets et ce depuis 2019.



Tel. +352 45 123-1  
www.bdo.lu

1, rue Jean Piret  
Boîte Postale 351  
L-2013 Luxembourg

## RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Au Conseil de Gérance de  
Agence eSanté - Agence nationale des informations partagées dans le domaine de la santé G.I.E.  
2-4, rue Eugène Ruppert  
L - 2453 Luxembourg

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Agence eSanté - Agence nationale des informations partagées dans le domaine de la santé G.I.E. (l' « Agence ») comprenant le bilan au 31 décembre 2022 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de l'Agence conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de Gérance. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport d'activité mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

BDO Audit, Société Anonyme  
R.C.S. Luxembourg B 147.570  
TVA LU 23425810

BDO Audit, a société anonyme incorporated in Luxembourg, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms. BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités du Conseil de Gérance pour les comptes annuels**

Le Conseil de Gérance est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil de Gérance qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil de Gérance a l'intention de liquider l'Agence ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

#### **Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Agence ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil de Gérance, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil de Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Agence à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 26 avril 2023

BDO Audit  
Cabinet de révision agréé  
représenté par



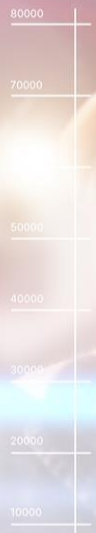
Joseph Hobscheid

BDO Audit, Société Anonyme  
R.C.S. Luxembourg B 147.570  
TVA LU 23425810

BDO Audit, a société anonyme incorporated in Luxembourg, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms. BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.



# Les actions de communication





## 6. LES ACTIONS DE COMMUNICATION EN 2022

L'année 2022 fut encore une année parsemée de réunions d'information, d'interventions et présentations sur les services eSanté et les activités de l'Agence, ou encore d'ateliers de travail réunissant divers professionnels de santé pour échanger expériences et avis sur un thème spécifique. Elle a également vu la généralisation du service Carnet de Vaccination Electronique, et marqué les 10 ans d'existence de l'Agence. Suffisamment d'opportunités et de moments forts donc qui ont déclenché une multitude d'actions de communication en tout genre. Découvrez ci-après un aperçu de nos principales activités.

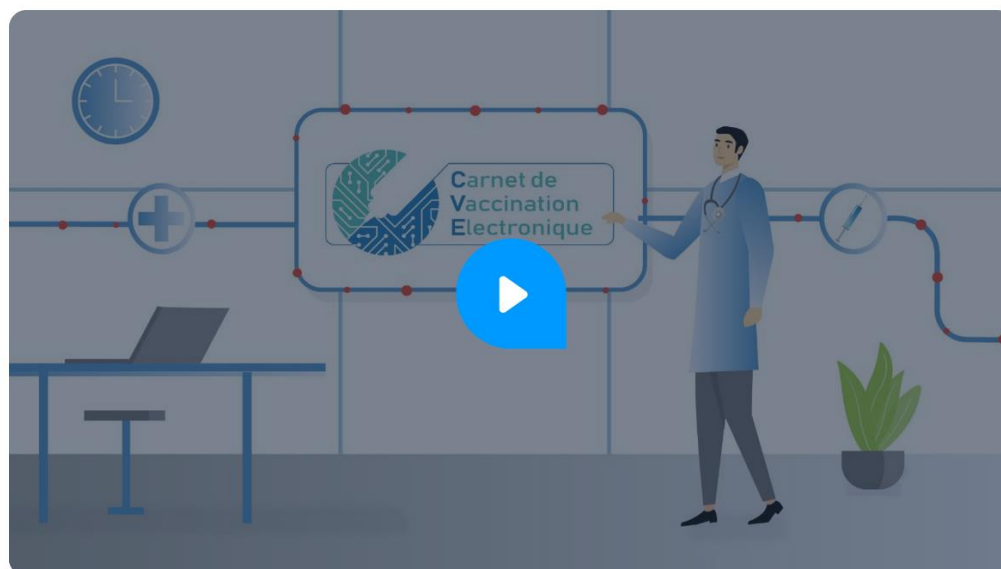
### Actions de communication sur les services eSanté

Après une phase pilote réussie lancée en avril 2021, le déploiement généralisé du **Carnet de Vaccination Electronique (CVE)** a pu être initié dès janvier 2022, dans un premier instant auprès des pédiatres, et ensuite auprès des médecins généralistes et gynécologues. Dans ce cadre, deux séances de Lunchtalk ont été organisées par l'Agence en collaboration avec la Direction de la santé - une première en janvier adressée aux pédiatres, une deuxième (en avril) aux gynécologues – dans l'objectif de leur présenter ce nouveau service et les nombreux avantages qu'il offre tant au médecin vaccinateur qu'au patient. Pour accompagner cette généralisation graduelle, les supports de communication créés pour la phase pilote (affiche, dépliant, guide d'utilisation) ont été adaptés en fonction, et un nouveau a été lancé : un film animé sur le CVE. En outre, un petit coup de pouce à nos efforts de communication a été donné par la campagne d'information lancée par la Direction de la Santé dans le cadre de la semaine européenne de la vaccination.



logues – dans l'objectif de leur présenter ce nouveau service et les nombreux avantages qu'il offre tant au médecin vaccinateur qu'au patient. Pour accompagner cette généralisation graduelle, les supports de communication

créés pour la phase pilote (affiche, dépliant, guide d'utilisation) ont été adaptés en fonction, et un nouveau a été lancé : un film animé sur le CVE. En outre, un petit coup de pouce à nos efforts de communication a été donné par la campagne d'information lancée par la Direction de la Santé dans le cadre de la semaine européenne de la vaccination.



## Le DSP, et encore le DSP

En analogie avec les années passées, le DSP était encore le service eSanté numéro 1 présenté à divers publics et à maintes occasions en 2022. Sachant que son déploiement généralisé avait été achevé une bonne année avant, cela nous a permis de



non seulement communiquer sur les avantages et principales fonctionnalités du DSP, mais également montrer les statistiques reflétant l'usage fait du DSP, à divers endroits et événements. On peut citer ici entre autres : dans diverses maisons de repos, à l'assemblée générale de la Ligue luxembourgeoise de la sclérose en plaques, à l'occasion des deux Journées d'Orientation CAI (Contrat d'Accueil et d'Intégration) organisées par le Ministère de la Famille et de l'intégration en avril et novembre, ou encore à l'occasion des formations données aux stagiaires de la CNS.



## Les services MaSanté@UE

Les missions de l'Agence s'étendent au-delà de nos frontières, notamment pour ce qui concerne la facilitation de l'échange électronique transfrontalier de données de santé. C'est la raison pourquoi l'Agence a participé à plusieurs projets et programmes européens poursuivant cet objectif, et qu'elle est parmi les premiers Etats membres européens à offrir des services MaSanté@UE. Il s'agit de services d'échange transfrontalier de certaines données de santé sous forme de documents type tels que le résumé patient ou l'ePrescription. Grâce à cette participation, plusieurs opportunités nous ont été offertes pour présenter le rôle de l'Agence en tant que Point de contact national pour la e-santé, et l'état des lieux des cas d'usage MaSanté@UE disponibles au Luxembourg.

Ainsi, par exemple, l'Agence a pu contribuer à la **vidéo** « *Partager son dossier médical, ce sera bientôt possible dans toute l'UE* », **réalisée par la chaîne Euronews**. Celle-ci met en avant les services transfrontaliers de santé en ligne actuellement opérationnels (l'échange d'un résumé patient et d'une ordonnance électronique). Grâce à la diffusion du reportage dans 158 pays en neuf langues (anglais, allemand, français, italien, portugais, espagnol, russe, grec et hongrois), la portée de ce reportage va clairement au-delà des frontières de notre grand-duché.



Une autre occasion nous a été offerte lors du séminaire intitulé « *MaSanté@UE, accélérer le virage numérique en santé par la coopération transfrontalière* », réunissant un groupe d'acteurs de santé européens et français, et organisé dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne. Au cours de la session intitulée « *Les cas d'usage MaSanté@UE: Etat des lieux des états membres européens* », deux membres de notre équipe ont fait une démonstration de génération d'un Résumé Patient structuré avec l'outil RESPAT et de son dépôt dans le DSP (Dossier de Soins Partagé).



En outre, deux de nos collègues, à savoir M. Zimmermann et Mme Smet, sont intervenus à ICT Spring», l'événement phare dans le domaine de l'innovation technologique qui se tient tous les ans à

Luxembourg au mois de juin. Ils ont participé à, et respectivement modéré la table ronde « *Transformation digitale dans le domaine de la santé : où en est la UE ? Point de vue de quelques agences e-santé européennes* », pour d'abord donner l'état actuel du déploiement des services, et échanger par la suite sur l'extension de la gamme de services e-santé prévue dans le cadre du programme EU4Health.

### **Les services eSanté au sens large**

Comme le veut la coutume, l'Agence a aussi en 2022 invité les industriels du secteur des systèmes d'information de santé à des réunions d'information pour présenter l'état des lieux actualisé des services eSanté opérationnels ainsi que les travaux en cours pour les services à déployer.

A deux occasions - à savoir en juin en présentiel, et en décembre sous forme de visioconférence - notre équipe a pu présenter à près de 80 respectivement 60 participants les avancées en lien avec les services eSanté phares, ainsi que nos départements eQualis et Living Lab. En outre, des aspects intrinsèquement liés au partage et à l'échange de données de santé ont été abordés, tels que par exemple la sécurisation des services, la fiabilisation de l'identité du patient et la sensibilisation aux principes de la protection des données.

Suite à la première rencontre collective en juin, l'Agence a invité les représentants des divers systèmes d'informations de santé utilisés en cabinet de ville et en structures de santé à une entrevue individuelle au courant du deuxième semestre de 2022 afin d'échanger avec chacun sur leur stratégie et travaux pour réaliser l'intégration forte des services eSanté (DSP, ePrescription). Cette initiative a abouti à une bonne vingtaine de réunions individuelles permettant à notre équipe projets d'évaluer l'avancée et la planification des travaux d'intégration forte par les éditeurs.

Afin de promouvoir les divers services eSanté mis en place à une audience internationale, l'Agence a renouvelé sa participation au salon City Healthcare, un événement phare consacré au numérique en santé qui s'est tenu les 5 et 6 octobre 2022 à Nancy. Comme l'année passée, des collaborateurs sont intervenus à plusieurs ateliers : un premier intitulé « Stimuler la production et l'exploitation des données de santé pour la recherche, l'innovation et la formation », un autre sur la ePrescription et un troisième sur le thème « L'ambition en santé numérique des métropoles françaises ». Par ce biais, ainsi que grâce à la présence de notre stand d'exposition, l'Agence a pu partager son expérience et offrir une meilleure visibilité des services digitaux luxembourgeois aux différents acteurs du numérique en santé du Grand-Est et d'autres régions françaises.

### **Réunions d'information et ateliers thématiques**

De par ses missions légales, l'Agence se doit d'(in)former non seulement sur les services eSanté, mais également sur diverses notions qui y sont directement liées, telles que l'interopérabilité, la sécurité et l'anonymisation de données.

Pour (in)former toute personne intéressée sur le **standard** FHIR (Fast Healthcare Interoperability Resources), un workshop dédié à ce standard d'interopérabilité a été organisé en octobre 2022, dans l'objectif d'octroyer une compréhension de base, et d'aider les partenaires qui sont en lien direct avec la plateforme eSanté à appliquer plus facilement le cadre d'interopérabilité national.

La **sécurité** étant une condition indispensable au traitement de données personnelles hautement sensibles que sont les données de santé, notre département eQualis a organisé, en coopération avec le Luxembourg House of Cybersecurity (LHC), des webinaires destinés aux médecins généralistes et spécialistes, ainsi qu'aux médecins dentistes et kinésistes, pour partager les bonnes pratiques et recommandations en matière de cybersécurité. C'était également l'occasion de partager quelques gestes simples et facilement applicables dans leur quotidien, pour gérer les données médicales de patients pris en charge en toute sécurité.

Afin de donner une vue détaillée des spécificités de **l'anonymisation**, l'Agence a organisé en décembre 2022 le colloque « *L'anonymisation à l'ère du numérique, mythe ou réalité ?* » auquel plus de 90 personnes issues de 9 pays différents ont assisté. Après les mots d'introduction du Ministre de la sécurité sociale, Claude Haagen, et de notre directeur général, Hervé Barge, différents experts sont intervenus pour aborder différents aspects en lien avec cette thématique. Ainsi, le professeur Yves-Alexandre de Montjoye de l'Imperial College of London a apporté son analyse et expertise autour de la problématique relevée par ce sujet, tandis que le volet légal et réglementaire a été présenté par Maître Michel Molitor et Maître Virginie Liebermann du Cabinet Molitor ainsi que notre Chargé de protection de données Julien Sassella. A cette occasion même la vision politique européenne a été abordée, et ce par la députée européenne, Madame Tilly Metz, plus spécifiquement dans le contexte du développement de l'Espace européen des données de santé et au vu du règlement général de la protection des données.

### **Echange d'expertise à l'échelle internationale**

Sur invitation de divers organismes internationaux, plusieurs de nos collègues sont partis aux quatre coins du monde pour partager leurs expertise, expérience et vision sur divers sujets en lien avec la e-santé.

Dans ce contexte, notre directeur général a été invité à donner une présentation sur la protection contre les cyberattaques dans le cadre de la 16<sup>ème</sup> conférence de l'AISS (Association internationale de la sécurité sociale) tenue en mai à Tallinn sous le thème de « *La transformation numérique pour une sécurité sociale adaptable et centrée sur les personnes* ». Devant une audience composée de directeurs généraux, directeurs des services informatiques et spécialistes des TIC provenant d'institutions de sécurité sociale et d'organisations internationale, il a présenté les mesures de protection préconisées pour se protéger au mieux contre toute forme de cyberattaque.



En date du 23 juin 2022, Monsieur Barge a présenté le programme européen d'échange transfrontalier « MaSanté@UE » auquel participe l'Agence, et ce au 7<sup>ème</sup> Conseil Numérique en Santé tenu à Paris, à l'occasion duquel le bilan de la feuille de route du numérique en santé 2019-2022 pour la France a été exposé. Dans le même mois, il a représenté le même programme une deuxième fois, à savoir lors d'une table ronde organisée à l'occasion de l'étape du Tour de France de la stratégie d'accélération santé numérique qui a eu lieu à Strasbourg.



Dans le deuxième semestre de 2022, il est entre autres intervenu à la table ronde « *La prévention santé demain : une démarche proactive grâce à la DATA* » organisée par le groupe d'assurance Groupama dans le cadre de son séminaire "Santé : Innover pour protéger l'homme autrement" à Paris. D'autre



part, lors de sa participation au Digital Summit 2022 tenu en octobre à Ottawa, Canada, Monsieur Barge fut accompagné de notre collègue M. Markus pour ensemble partager leur expertise avec les autres participants dirigeants et intéressés par l'accélération de la transformation digitale.

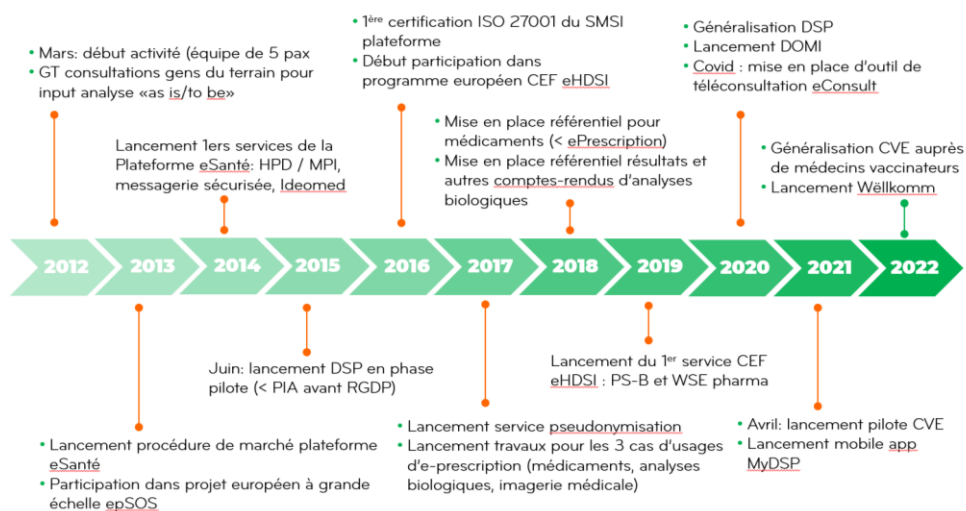


Le 13 octobre 2022, c'était au tour de l'Agence a inviter une dizaine de membres du groupe de travail « eHealth » du Benelux, une initiative émanant d'un accord de coopération intergouvernementale entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Dans le cadre de leur participation à ce groupe de travail, ceux-ci ont pu voir le fonctionnement du système d'échange de données de santé luxembourgeois en pratique. L'Agence a notamment eu le plaisir de les accompagner lors d'une visite au Centre Hospitalier Emile Mayrisch, un des établissements hospitaliers de référence au Luxembourg ayant recours aux divers services de la plateforme eSanté.



### **Communication corporate :**

L'année 2022 fut marquée par un événement majeur pour l'équipe de l'Agence : l'anniversaire de ses 10 ans d'existence. Pour marquer cette étape-clé, l'Agence a invité les membres de son Conseil de gérance et tous ses partenaires à venir célébrer ce moment ensemble avec son équipe. A la soirée festive – qui fut rehaussée par la présence du ministre de la sécurité sociale, Claude Haagen - un film spécialement conçu pour l'occasion a été projeté. Celui-ci retraçait les origines de l'Agence, ses services ainsi que le rôle fondamental qu'elle va continuer à jouer dans la dématérialisation du secteur de la santé au Luxembourg. Et puisque c'était l'opportunité par excellence, l'Agence a également représenté ses étapes clés et réalisations achevées au courant de cette décennie sous forme de « time line » reprise ci-après.







Agence eSanté G.I.E / 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg / B.P. 2511, L-1025 Luxembourg  
**[www.esante.lu](http://www.esante.lu)**